

**Comptes annuels – Sud Éducation 31**

**Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018**

# Bilan 31/08/2018

## Actifs (avoirs)

<u>5 Comptes financiers</u>		0,00 €
<u>51 BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES</u>	0,00 €	
<u>514 Banque postale</u>	19 845,37 €	
<u>53 CAISSE</u>	0,00 €	
<u>531 Caisse</u>	90,00 €	
<b>Total des actifs</b>		<b>19 935,37 €</b>

---

## Passifs (dettes)

<b>Total des passifs</b>		<b>0,00 €</b>
--------------------------	--	---------------

---

## Capitaux propres

<u>1 Comptes de capitaux</u>		0,00 €
<u>102212 Fonds déso</u>		201,56 €
<u>11 ELEMENTS EN INSTANCE D'AFFECTATION</u>	0,00 €	
<u>110 Report à nouveau</u>	3 720,58 €	
<u>12 RESULTAT NET DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)</u>		11 184,23 €
<u>102211 Fonds de solidarité</u>		4 829,00 €
<b>Total capitaux propres</b>		<b>19 935,37 €</b>

---

<b>Totaux des passifs et des capitaux propres</b>		<b>19 935,37 €</b>
---	--	--------------------

## Relevé des revenus et dépenses For Period Covering 01/09/2017 to 31/08/2018

### Revenus

<u>7 Comptes de produits</u>		0,00 €
<u>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u>	0,00 €	
<u>756 Cotisations</u>	19 203,67 €	
<b>Total des revenus</b>		<b>19 203,67 €</b>

### Dépenses

<u>6 Comptes des charges</u>		0,00 €
<u>60 ACHATS (SAUF 603)</u>	0,00 €	
<u>606 Achats non stockés de matières et fournitures</u>	1 172,24 €	
<u>61 SERVICES EXTERIEURS</u>	0,00 €	
<u>616 Primes d'assurance</u>	30,42 €	
<u>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	0,00 €	
<u>623 Publicité, publications, relations publiques</u>	7 973,71 €	
<u>625 Déplacements, missions et réceptions</u>	7 678,86 €	
<u>626 Frais postaux et frais de télécommunications</u>	1 370,34 €	
<u>627 Services bancaires et assimilés</u>	108,70 €	
<u>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES</u>	0,00 €	
<u>658 Charges diverses de gestion courante</u>	7 067,17 €	
<b>Total des dépenses</b>		<b>25 401,44 €</b>
Perte nette sur la période		6 197,77 €

# Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

## 1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2017- 2018 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation 31 publie ses états financiers pour l'exercice 2017-2018 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1 Septembre au 31 Août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices
- Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

## 2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé en 102212 pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

## 3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

Perte nette sur la période : – 6 197,77 €.

Explications :

- Très forte augmentation des dépenses de "(623 )Publicité, publications, relations publiques" explicable par le règlement, sur la période, non seulement de la "Mutualisation 2016-17" en septembre 2017 mais aussi de la "Mutualisation 2017-18" en juin 2018 soit : 3 514,89 € + 2 646,12 €.

- augmentation également des dépenses de "(625) Déplacement, missions et

réceptions) par rapport à l'exercice précédent : c'était l'année du Congrès Fédéral et aucun remboursement fédéral n'a été sollicité ; à noter aussi que très peu de demandes remboursements fédéraux ont été demandées (seulement pour des stages , rien pour les CF !!!)

- différents dons pour soutien à des mouvements sociaux (à SUD Rail, aux postier-e-s d'Aspet/St Gaudens et aux postier-e-s de Vic Fezensac) : 2 500 €.

Remarque : dépense inexplicite : chq 8538 047 : à retrouver sur CCP n°19 (11 au 20 juillet 2018) ; aucune info sur talon du chèque ; destinataire du chq inconnu à ce jour ; motif du chq inconnu : 117,40 €

#### 4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2016-2017 :

<b>Ressources de l'année</b>	
Cotisations reçues	19 203,67 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Autres Produits d'exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	0,00 €
<u>Total des Ressources</u>	19 203,67 €

#### 5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base de la grille fédérale. Elles constituent la seule ressource de fonctionnement.

#### 6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salariés. Le ministère de l'Éducation nationale attribue chaque année un certain nombre de décharges. Pour 2016-2017, il a été attribué 1,155 ETP à la fédération Sud Éducation.

#### 7) AFFECTATION

**Le solde déficitaire du résultat de l'exercice a été affecté au report à nouveau :  
- 6197,77 €**

#### 8) AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES locale. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier.